

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL 22/PSH140

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement rue Poincaré et rue Chateaubriand à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du samedi 30 Avril jusqu'au vendredi 03 Juin 2022 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX
VU Le Code de la Route,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La demande de l'entreprise SADE-CGTH

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier la circulation et le stationnement des véhicules rue Poincaré à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du samedi 30 Avril jusqu'au vendredi 03 Juin 2022 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

ARRETONS

- ARTICLE 1 :** **Phase.4 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue de la Marne) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du samedi 30 Avril jusqu'au mardi 10 Mai 2022 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.
- ARTICLE 2 :** Un double sens de circulation sera instauré rue Pasteur (portion comprise entre la rue Poincaré et la rue des écoles) pour faciliter l'accès aux riverains, à compter du samedi 30 Avril jusqu'au mardi 10 Mai 2022 inclus.
- ARTICLE 3 :** Un cheminement piéton sera instauré rue Poincaré côté impaire de la voie (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Pasteur) pour faciliter l'accès à l'école primaire, à compter du samedi 30 Avril jusqu'au mardi 10 Mai 2022 inclus.
- ARTICLE 4 :** Une déviation des véhicules sera instaurée par la rue Georges Clémenceau, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la Comtesse, bd du Maréchal Foch, à compter du samedi 30 Avril jusqu'au mardi 10 Mai 2022 inclus.
- ARTICLE 5 :** Des containers à ordures ménagères seront mis à disposition pour les riverains et mis en place par les services techniques (au carrefour rue Adjudant Chef Cadot/rue Poincaré, au carrefour rue du Maréchal Joffre/rue Chateaubriand et en face du n°88 ter rue Georges Clémenceau)
- ARTICLE 6 :** **Phase.5 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits au carrefour rue du Maréchal Joffre / rue Chateaubriand à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 Mai jusqu'au jeudi 12 Mai 2022 inclus.
- ARTICLE 7 :** Une déviation sens rentrant sera instaurée par la rue Georges Clémenceau, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la

Comtesse, bd du Maréchal Foch, à compter du mardi 10 Mai jusqu'au jeudi 12 Mai 2022 inclus.

ARTICLE 8 : Une déviation sens sortant sera instaurée par le bd Maréchal Foch, rue André Malraux, rue du Commandant Le Conniat, rue Pasteur, bd Foch, rue de la Victoire, Quai de la République, rue de Geniet à compter du mardi 10 Mai jusqu'au jeudi 12 Mai 2022 inclus.

ARTICLE 9 : **Phase.6** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Chateaubriand à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 09 Mai jusqu'au vendredi 03 Juin 2022 inclus.

ARTICLE 10 : Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains pour accéder à leur domicile.

ARTICLE 11 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

ARTICLE 12 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 13 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, le SDIS, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 28 Avril 2022



Le Maire,
Thierry SIMELIERE